

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 1/09/14	Dossier complet le	N° d'enregistrement FO-11490-14

1. Intitulé du projet

Secteur d'aménagement Paul Meurice - Ilot B-I

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LILAS PAUL MEURICE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Laurent BIZEUR, Directeur Générale Délégué, NEXITY Immobilier d'Entreprise,
Gestionnaire de LILAS PAUL MEURICE.

RCS / SIRET

8 0 0 4 1 7 6 7 7

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

36 Construction soumis à
permis de construire, d'une
surface SDP > 10 000 m² et <
40 000 m²

Le projet développera 22 550 m² de SDP
L'emprise du terrain fait 4 522 m²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'un immeuble de bureaux R+6 développant 22 550 m², dont 450 m² de commerces en pied
d'immeuble, sur 3 niveaux de sous sols intégrant 180 places de stationnement.

Cf. Annexe facultatif ; "Pièces écrits, projet lauréat de la consultation architecturale Lot B - I"

4.2 Objectifs du projet

Le projet est situé dans le secteur d'aménagement Paul Meurice, situé à Paris 75020.

Les objectifs poursuivis par le projet sont les suivants:

- recomposer un morceau de la ville avec la multiplicité de ses fonctions, favorisant la mixité urbaine en faisant place au développement de programmes tertiaires pouvant offrir des emplois
- offrir un meilleur partage de l'espace public, notamment en réaménageant la place Maquis de Vercors
- améliorer la qualité de vie des habitants actuel au sein d'un aménagement progressif et durable.

Plus spécifiquement, plusieurs enjeux environnementaux sont pris en compte dans la conception du projet:

- respect du Plan Climat de la Ville de Paris, avec notamment une consommation en énergie primaire $< 50\text{kWep/m}^2$.
- partage des objectifs du plan de Zonage Pluvial, avec un coefficient d'abattement des Eaux Pluviales (pour 16mm) de 31%.
- souscription aux démarches environnementales HQE (label Effinergie +) et BREEAM
- respect de la "Charte de chantier responsable, à faible nuisances et impacts environnementaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Terrassement et construction en béton armé de 3 niveaux de sous sol, dont 2 réservé à l'usage d'un parc de stationnement privé, et 1 niveau à l'usage de l'immeuble (salle de conférence, restaurant d'entreprise, locaux techniques).

Construction de la superstructure R+6 principalement en structure béton revêtue d'une façade "bioclimatique"; conçu pour limiter les déperditions thermiques et les apports solaires tout en optimisant l'entrée de lumière naturelle.

Travaux de VRD et de paysage pour proposer 922 m² d'espaces libres, dont 554 m² en pleine terre, offrant ainsi des zones de bio diversité en continuité avec le talus du Boulevard Périphérique.

L'ensemble des travaux seront réalisés en respectant la "Charte de chantier responsable, à faible nuisances et impacts environnementaux" ainsi que le profil très performant de la cible 4 "Chantier Propre" du référentiel HQE.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'immeuble de bureaux pourra accueillir jusqu'à 1700 employés, ne sera pas ouvert au public et sera soumis aux dispositions du Code de Travail.

Toutefois, 450 m² de commerces en pied d'immeuble (ERP Type M, 5eme catégorie) sont prévus au rez-de-chaussée sur la rue Paul Meurice, à proximité de la Place de Marquis de Vercors, animant ainsi l'espace public.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'agrément de création de bureaux.
Demande de permis de construire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface Terrain:	4522 m ² .
Emprise au sol:	3 600 m ²
Surface de plancher développé:	22 550 m ² SDP
Hauteur:	26 m
Longueur:	146,5m
Profondeur (max) :	32m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lot B-I du secteur
d'aménagement Paul Meurice:
14 avenue du Docteur Gley / rue
Paul Meurice, 75020 PARIS.
Cadastre: partie de la parcelle
cadastrée BA N° 38

Coordonnées géographiques¹ Long. 2 ° 41 ' 04 " 91 Lat. 48 ° 87 ' 67 " 54

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées : PARIS

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Secteur d'aménagement Paul Meurice. Cf. étude d'impact en annexe.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

La parcelle est actuellement un terrain vague, anciennement occupé par la Direction de la Propreté et de l'Eau de la Ville de Paris.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation ; Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- PLU de la ville de Paris

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		x	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		x	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	x		PPRN.
dans un site ou sur des sols pollués ?	x		Le site à fait l'objet d'une Analyse des risques sanitaires (BURGEAP 20/07 2014). Les prélèvements et analyses de sols réalisés ont montré la présences de métaux et les terres impactées devront être évacuée dans des filières spécifiques dans le cadre des terrassements du projet. Après réalisation du projet, les terres sur place ne représenteront pas de risque sanitaires.
dans une zone de répartition des eaux ?		x	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		x	
dans un site inscrit ou classé ?		x	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		x	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	x		La parcelle se trouve dans le périmètre de 500m de la perimetre de protection du regard des Maussins, Paris 19eme, place Jules Senard.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources		X	
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
est-il excédentaire en matériaux ?	X		La création du parc de stationnement en infrastructure implique des déblais de terre de l'ordre de 30 000 m ³ . Les terres dépassant les critères définissant les déchets inertes seront évacuées dans des filières spécifiques conformément à la réglementation en vigueur.
est-il déficitaire en matériaux ?			
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Aucune bio diversité n'est identifiée sur site. Le projet visera à créer des espaces verts conformément au PLU de Paris et le Plan de Biodiversité de la Ville de Paris.
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?		X	Les équipements de production énergétique pouvant générer du bruit seront positionnés soit en toiture soit en infrastructure. Un acousticien sera présent dans l'équipe de conception pour valider le respect de la réglementation sur les émergences sonores. Le projet se situe à proximité du périphérique, ayant un classement de catégorie 1 pour le bruit lié aux infrastructures terrestres. Par son volumétrie et isolation acoustique des façades, le projet permettra d'offrir aux utilisateurs et aux riverains une protection acoustique vis à vis du Bd Périphérique.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		
	Engendre-t-il des odeurs ?		X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		x	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		x	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		x	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		x	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	x		<p>Les terres excavées dépassant les critères définissant les déchets inertes seront évacuées dans des filières spécifiques conformément à la réglementation.</p> <p>Les déchets produits lors de la phase de chantier seront traités conformément à la "Charte de chantier, à faible nuisances et impacts environnementaux" imposant aux entreprises de construction des objectifs de tri et de valorisation des déchets. En phase d'exploitation, la production de déchets sera celle d'une activité classique de bureaux.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		x	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		x	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets prévu dans le cadre de l'aménagement du secteur Paul Meurice:

- Lot J: 5 400m² SDP équipement DPE et 6 300 m² SDP hôtel d'entreprises

- Lot J1; 1 500 m² SDP CVAE.

- Lot D-E: 17 550 m² SDP, équipement publics, logements sociale, étudiant et en accession.

Cf Etude D'impact (SEMAVIP MARS 2013) ci-joint en annexe.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans un secteur d'aménagement ayant fait l'objet d'une étude d'impact jointe en annexe. Etant donné la taille et la nature du projet, étant donné l'état initial de la parcelle, il s'avère que le projet aura essentiellement des impacts positifs sur son environnement :

- recomposer un morceau de la ville avec la multiplicité de ses fonctions, favorisant la mixité urbaine en faisant place au développement de programmes tertiaires pouvant offrir des emplois
- offrir un meilleur partage de l'espace public, notamment en réaménageant la place du Maquis du Vercors
- améliorer la qualité de vie des habitants actuel au sein d'un aménagement progressif et durable
- le projet permettra d'offrir aux riverains une protection acoustique vis à vis du Bld Périphérique.
- le projet aura l'ambition de recréer de la biodiversité sur la parcelle.

De plus, les ambitions environnementales du maître d'ouvrage (certifications HQE et BREEAM) respect du Plan Climat de la Ville de Paris permettront de maîtriser les impacts du projet sur son environnement et de construire des bâtiments neufs exemplaires ayant intégré tous les aspects d'une telle démarche : intégration dans l'environnement, choix des matériaux, gestion du chantier, performance énergétique, gestion de l'eau et des déchets, confort acoustique, visuel, olfactif, qualité sanitaire de l'air et de l'eau, bio diversité et mobilité. L'intégralité des impacts potentiels du projet tant en phase chantier (impacts temporaires) qu'en phase exploitation

(impacts permanents) ayant été identifiés, il ne nous apparaît pas nécessaire que le présent projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Etude d'impact - Aménagement du secteur Paul Meurice - SEMAVIP Mars 2013 (4.8 / 6.2 / 7) Pièces écrites du projet lauréat de la consultation architecturale pour l'îlot B-I (4.1)</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Fait à

Dau

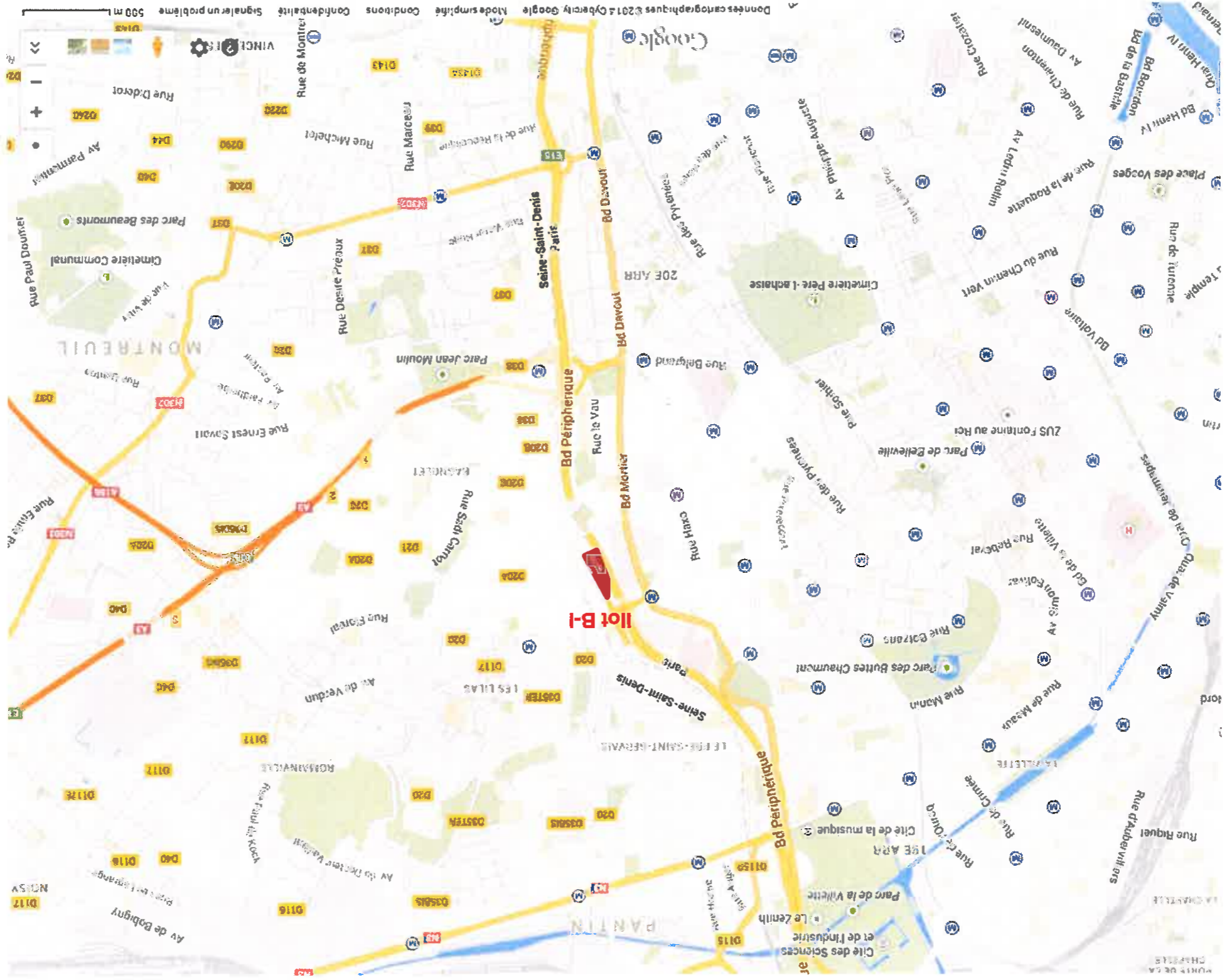
le,

28 Août 2019

Signature



ANNEXE N°2 – Plan de situation 1/25000



ANNEXE N°3 – Photographies de la zone d'implantation (photos mars 2014)



ANNEXE N°5 – Plan des abords du projet



ANNEXE N°4 – Plan mass du projet



ANNEXE N°4 – Plan RDC du projet

